

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	n° du candidat
Né(e) le :	
(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste)	

NE RIEN ECRIRE

Nombreux sont les médicaments susceptibles de réduire la vigilance, ou, à l'inverse, de créer des états d'excitation indésirables : il suffit pour s'en rendre compte d'en lire attentivement les précautions d'emploi. Ces effets ne résultent pas seulement de la prise d'anxiolytiques* ou d'antidépresseurs. Les antalgiques**, les antitussifs*** ... contiennent eux aussi des substances dites psychoactives. Si leur consommation, dans un grand nombre de professions, ne prête guère à conséquence pour l'ensemble de l'entreprise, elle peut constituer un réel danger dès lors que les travailleurs concernés occupent un poste de sécurité. Il en va de même de l'usage de drogues, qu'il soit épisodique ou régulier. Celui-ci tend à se développer en milieu professionnel. Désormais, la prise en charge de telles pratiques doit être intégrée dans une stratégie de sécurité au sein de l'entreprise. (...)

(...) La prise de n'importe quelle substance psychoactive peut avoir des effets désastreux sur le comportement des préposés à des postes de sécurité, ou sur celui des conducteurs d'engins.

(...) Comment faire de la prévention ? (...) Il faut aider l'entreprise à prendre en charge le problème notamment, les équipes de santé (médecins, infirmiers,), et le CHSCT. Pour ce faire, il faut proposer des tests de dépistages. (...) Mais, le droit français interdit aux employeurs la mise en place d'un dépistage systématique de la toxicomanie auprès des salariés. Seul le médecin peut réaliser ce type de dépistage si le salarié occupe un poste de sécurité.

**anxiolytique : médicament agissant sur l'anxiété*
***antalgique : médicament agissant sur la douleur*
**** antitussif : médicament agissant sur la toux*

D'après Travail et Sécurité – Novembre 1999

1 A partir du texte et de vos connaissances :

1-1 Décrire la situation évoquée dans ce texte en une phrase (1point)

.....

1-2 Relever 2 effets sur l'individu des substances évoquées dans le texte et en déduire les conséquences en milieu professionnel. Répondre en complétant le tableau ci-dessous (2points)

Effets sur l'individu	Conséquences en milieu professionnel
.....
.....

B.E.P	SECTEUR TERTIAIRE ÉCRITS DU 15 JUN 2001	Session 2001	DURÉE : 30 min	COEFF 1
Épreuve : Vie sociale et professionnelle		SUJET		Page : 1 / 2

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

1-3 Indiquer les effets de l'alcool sur les appareils suivants (2,5 points)

Système nerveux	- -
Appareil circulatoire	- -
Appareil digestif	- -

2 Le document fait référence aux personnes compétentes en matière de prévention dans l'entreprise.

2-1 Donner la signification du sigle C.H.S.C.T. (1 point)

.....

2-2 Citer 2 rôles du C.H.S.C.T. (2 points)

-
-

2-3 Les substances psychoactives peuvent être à l'origine d'accident du travail. Indiquer les formalités à accomplir en cas d'accident du travail :

par l'employeur : (2 points)

-
-

par le salarié : (1 point)

-

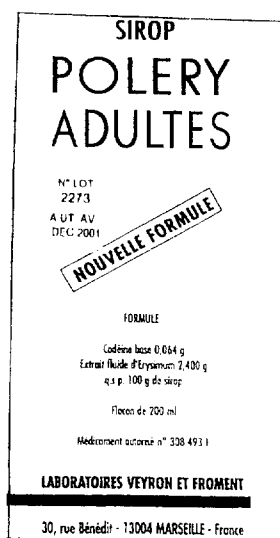
2-4 Proposer 2 solutions envisageables pour éviter l'usage de telles substances en milieu professionnel (2 points)

.....

.....

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

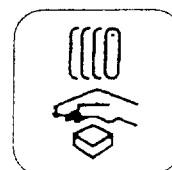
3 Observer l'étiquette.



3-1 Enumérer 3 informations obligatoires pour le consommateur et justifier de leur intérêt (3 points)

Informations	Intérêt pour le consommateur
1.....	
2.....	
3.....	

3-2 On trouve sur les boîtes de médicaments des pictogrammes indiquant les conditions de conservation des médicaments. Traduire les schémas ci-dessous : (1 point)



.....

.....

B.E.P	SECTEUR TERTIAIRE	Session 2001	DURÉE : 30 min	COEFF 1
	ÉCRITS DU 15 JUIN 2001			
Épreuve : Vie sociale et professionnelle		SUJET	Page : 2 / 2	

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

3-3 Lire l'annexe 1 sur les médicaments génériques

Votre pharmacien vous propose le choix entre le sirop POLERY et un sirop générique.

3-3-1 Annoncer votre choix (0,5 point)

.....

3-3-2 Justifier votre choix en donnant 2 arguments (2 points)

.....

.....

ANNEXE 1

LE MEDICAMENT GENERIQUE

Le médicament générique est un médicament identique à un médicament dit "original" qui n'est plus protégé par son brevet. En effet, au bout d'un certain nombre d'années, le produit tombe dans le domaine public et n'importe quel laboratoire peut le commercialiser.

La présentation en comprimés, gélules, sirop peut être différente du médicament original mais cela ne change rien ni à sa qualité, ni à son efficacité.

Le médicament générique est soumis aux mêmes contrôles de fabrication et d'efficacité que le médicament original.

Par contre, le prix du médicament générique est nettement inférieur, en moyenne 30 % moins cher.

Tout comme le médicament original, le médicament générique est remboursé par la Sécurité Sociale.

D'après les Laboratoires Ratiopharm